



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 4 décembre 2013

Le Conseil communal a décidé la mensualisation des salaires pour l'ensemble du personnel occupé à temps complet et rémunéré à l'heure, soit le personnel des travaux publics et de l'entretien, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Le plan de travail 2014 du personnel communal est accepté. Il est identique à celui de l'Etat du Valais, excepté le 1^{er} mai (travail) et le lendemain de la Fête-Dieu (congé). Les bureaux administratifs seront ouverts le lendemain de l'Ascension.

Désormais une caution pour les dommages et les nettoyages sera perçue en sus de la location demandée pour les bâtiments communaux suivants :

- CHF 500.- halle des fêtes
- CHF 200.- les couverts de Binii et des Mayens de la Zour
- CHF 100.- halle multifonction d'Ormône

Cette caution sera restituée si la nécessité n'était pas avérée.

Aucune caution ne sera demandée pour les lotos.

Le contrat d'exclusivité avec Heineken Switzerland AG par A. Emery SA, Sion, pour la fourniture des boissons auprès des établissements de la Commune a été reconduit pour 5 ans, soit jusqu'au 31.10.2019.

Le Conseil communal retient le week-end des 22 au 24 août 2014 pour la manifestation « Saint-Germain des Peintres », l'inauguration du Torrent-Neuf étant prévue le 17 août 2014.

Le Conseil communal décide que, dès le 1^{er} janvier 2014, le levé des bâtiments et le rétablissement des points-limites, facturés par Géomètres Centre SA à la Commune, seront supportés par les requérants et portés à leur charge, sur la facture de l'autorisation de construire

Selon l'article 13 de notre RCC, pour couvrir ses frais effectifs, l'Administration municipale perçoit un émolument à payer par le propriétaire au moment de la délivrance ou du refus du permis de construire. Depuis de nombreuses années, ces émoluments n'ont jamais été revus. Il est proposé de les remanier et les classer en deux catégories :

- basés sur le type de construction
- calculés sur le volume bâti, selon la norme SIA 416

Ces nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil communal a donné son accord pour soutenir l'association des amis des orchestres du conservatoire, attendu que M. Bernard Héritier, un des codirecteurs de l'orchestre du 30^e anniversaire, est domicilié sur Savièse. Par contre, la demande présentée par la société des orchestres de la Ville de Sion a été déclinée.

Les panneaux didactiques pour le sentier des peintres seront réalisés, pour la ligne graphique, par l'agence Cynic et, pour les supports, par l'entreprise Hygin Debons.

Un nouvel utilitaire avec grue HIAB et pont basculant complètera le parc à véhicules des travaux publics.

Le Conseil communal a donné mandat au bureau CSD Ingénieurs SA pour les mesures du débit de la source de Glarey.

Le Conseil bourgeoisial donne son accord de principe pour vendre le terrain bourgeoisial sis à l'aval des immeubles de Lentine. La location annuelle est confirmée, avec un prix différencié pour les personnes bourgeoises et non-bourgeoises. La surface vendue ou louée est admise dans la limite du gabarit de l'immeuble.

Le Conseil bourgeoisial attribue à l'ABC du bois le mandat pour des travaux forestiers en lien avec la sécurisation des routes et bâtiments.

La demande de bourgeoisie présentée par M. Sébastien Favrod est acceptée par le Conseil bourgeoisial. Elle sera soumise à l'agrégation de l'assemblée primaire, le 2 juin prochain.